



FICHE DE RESERVATION LOCATION EMPLACEMENT 2022

Fiche à retourner complétée et accompagnée d'un chèque de 99€ (dont frais de dossiers et adhésion inclus) et des documents ci-dessous à :

De janvier à mi-juin : APASEV-Hôtel de ville-5 avenue Marcel Houël BP24 69631 Vénissieux cedex
De mi-juin à fin Août : Camping Familial Les Mûriers 4 Avenue des Mûriers 34420 Portiragnes-Plage
Votre réservation ne sera définitive qu'après confirmation écrite de l'APASEV

Documents à fournir avec la fiche de renseignements :

- 1 photocopie d'une pièce d'identité / 1 photocopie de la carte grise du véhicule
- **Pour les Vénissiens :** l'original d'un justificatif de domicile (loyer, EDF....) devra être présenté à l'APASEV avant le 10 juin 2022 pour bénéficier du tarif préférentiel.

Résident principal de l'emplacement :

NOM.....PRENOM.....NATIONALITE.....

Adresse.....Code Postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone mobile..... Email :.....

Emplacement souhaité..... tente caravane camping-car

Pour la période duau.....

Nombre total de personnes :

- de + de 18 ans : _____
- plus de 13 ans et moins de 18 ans : _____
- plus de 4 ans et moins de 13 ans : _____
- moins de 4 ans : _____
- animal : _____

NOM : _____ **N° allocataire** _____ **CAF. (DPT) :** _____ **Attestation caf datée de janvier 2022 à fournir**

Liste des personnes devant séjourner sur l'emplacement réservé y compris le résident principal et les enfants (**obligatoire**) :

NOM	PRENOM	AGE	Date de naissance	Nationalité	Adresse si différente du résident principal

Animal : NOM _____ RACE _____ (Certificat antirabique à fournir)

Immatriculation du véhicule _____ marque _____ couleur _____

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations fournies et de ma présence sur l'emplacement aux dates réservées. Je certifie également avoir lu et approuvé les conditions générales de vente ci jointes :

Date _____ Signature _____

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Nous stockons vos données sur un logiciel sécurisé.
 Nous rappelons à nos adhérents la possibilité d'exercer leur droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression sur les données nominatives les concernant dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, en contactant l'Apasev.

CONDITIONS GENERALES de RESERVATION d'un EMBLACEMENT

La fiche d'inscription vaut lieu de « formulaire de police » pour les clients de nationalité étrangère (art.R.611-35)

- Condition 1 :** Les réservations sont enregistrées à partir de janvier de l'année en cours
- Condition 2 :** les souhaits d'emplacements ne sont qu'en fonction de nos possibilités.
- Condition 3 :** La réservation devient effective après acceptation du dossier et à réception du contrat rempli, signé, accompagné des arrhes et des documents demandés, et d'une confirmation écrite de l'Apasev.
- Condition 4 :** **Tous les séjours doivent être soldés jusqu'au 10 juin directement dans les locaux de l'APASEV ou au plus tard le 1^{er} jour de votre arrivée. Vous serez également facturés :**
- Une taxe de séjour par personne de + 18 ans
 - 4 € d'adhésion à l'association Apasev
 - 15 € de frais de dossier (séjours de 4 nuits) ou 5 € (- 4 nuits)

Pour les visiteurs séjournant sur votre emplacement des frais de dossier de **5 €** (moins de 4 nuits) ou 7 € (plus de 4 nuits) seront facturés en supplément sur votre dossier. (Fiche visiteur avec nuitées à remplir sur place et fournir les documents demandés.)

La facturation des visiteurs doit être réglée dès leur arrivée et fera l'objet d'une facture supplémentaire sur votre dossier.

ANNULATION : Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit
Le remboursement des sommes versées s'effectuera qu'après la déduction des montants précisés ci-dessous

A partir du 1^{er} juin : l'acompte sera conservé par l'APASEV.

Les frais de dossiers et l'adhésion ne sont pas remboursés dans tous les cas.

Pas de remboursement pour les campeurs partant avant la fin du séjour réservé.

- Condition 5 :** **Les arrivées sur le camping doivent se faire entre 11h00 et 13h00 et 17h00 et 19h00.**
En dehors de ces horaires vous devez informer par téléphone la réception du camping de votre retard et du motif de ce retard.
Si l'emplacement n'est pas récupéré le jour de la réservation sans motif valable et sans en avoir informé la réception du camping, il est remis à la location dès le lendemain.
Des frais d'annulation vous seront facturés.

- Condition 6 :** Les réservations des emplacements sont nominatives et ne peuvent être cédées par le client sans un accord de l'APASEV, sous peine de sanctions.

- Condition 7 :** Un emplacement ne pourra être occupé par un nombre supérieur de **6 personnes** (Adultes et enfants compris) et **1 voiture** (stationnement obligatoire sur le parking).

- Condition 8 :** Tout campeur est tenu de se conformer au **règlement intérieur** du camping sous peine d'exclusion.

- Condition 9 :** **Pour les habitants de Vénissieux**, afin de bénéficier du tarif préférentiel :
1 justificatif de domicile au nom du résident principal (quittance loyer, EDF, Téléphone) devra être présenté à l'APASEV avant le 10 juin. **(Fournir un original)**
Sans présentation du justificatif, le tarif le plus cher sera appliqué automatiquement.

- Condition 10 :** Les animaux doivent être déclarés dès votre arrivée.
Présenter obligatoirement à la réception du camping **un justificatif antirabique**.
Ils doivent être tenus en laisse à l'intérieur du Camping.
Les chiens de catégorie I et II ne sont pas acceptés.

Date :

Signature :